

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 05 FEVRIER 2016

L'an **deux mille seize** et le **cinq** du mois de **février** à **17 heures et 30 minutes**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **29 janvier 2016**.

Date d'affichage : **1^{er} février 2016**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Bernard BATIFOULIER - René CAUSSIGNAC - Henri COSENZA – Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. Henri COSENZA –

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2016/04 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE
POLYVALENTE « LA RABASSIERE »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 24 novembre 2015, le conseil municipal avait approuvé le règlement intérieur de la salle polyvalente « La Rabassière ».

Il ajoute qu'après un mois d'utilisation, force est de constater qu'il manque certaines précisions concernant le cas particulier des associations. En effet, en plus des dispositions applicables à tous (article 4 du règlement), il convient de préciser que pour les associations la mise à disposition de la salle polyvalente :

- sera autorisée gratuitement ;
- en ce qui concerne la location de la vaisselle : les associations désireuses de louer la vaisselle de la salle polyvalente devront s'acquitter d'une somme de 30 euros par chèque.

Les conseillers municipaux estiment qu'il est important de rajouter un article pour préciser les tarifs, ainsi toutes les informations figureront dans un seul document : le règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose de modifier ce règlement afin d'ajouter un paragraphe énonçant ces dispositions particulières dans l'article 4, intitulé : « Autorisations administratives » et de rajouter un article concernant les tarifs appliqués.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications à apporter au règlement intérieur de la salle polyvalente « La Rabassière » telles que présentées par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO